

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1482 - 12 avril 1990 - 5,5 F

### D 1482 BRÉSIL: CONFLIT SOCIAL DANS L'ÉTAT D'ALAGOAS

Les féodalités traditionnelles en rural restent vivaces dans le Nord-Est. Dans le Brésil de l'intérieur, le "colonel" est le propriétaire terrien qui est en même temps le chef politique au monopole absolu; le "colonélisme" désigne ainsi l'alliance du pouvoir politique et de la propriété foncière.

Briser ce monopole est une tâche rude et dangereuse, surtout si les personnes s'y employant sont les paysans eux-mêmes. L'assassinat par des tueurs à gages, le 8 janvier 1990, de Jonas Agripino dos Santos, seul conseiller municipal d'opposition à Inhapi, localité rurale de l'Etat d'Alagoas, en a fourni la preuve une fois de plus.

Le premier document ci-dessous, daté du 8 mars 1990, donne un aperçu des conflits résultant de la mise en cause du statu quo par des forces neuves sur le plan syndical et politique.

Le deuxième document montre les retombées du conflit social dans les milieux religieux locaux, parfaitement divisés sur les choix à faire en un tel contexte.

Note DIAL

## 1. Déclaration sur l'aggravation de la situation dans la commune d'Inhapi, Etat d'Alagoas

### COMMUNIQUÉ À LA POPULATION: VIOLENCE DANS LE SERTAN D'ALAGOAS

En ce moment de la vie politique brésilienne où s'opère le retour à une pleine démocratie, il se trouve que dans l'Etat d'Alagoas, en particulier dans le sertan (1), les forces politiques qui l'ont traditionnellement dominé refusent d'admettre le droit d'expression à toute prise de position qui leur est contraire. Quelques-unes des peu nombreuses familles qui ont toujours contrôlé la région se sont servies de moyens illégitimes et barbares pour empêcher que s'instaure le pluralisme politique propre à la vie démocratique.

Cette réaction a pris corps au cours des dernières années dans la mesure où, dans l'exercice de leurs droits de citoyens, d'autres forces cherchent à s'organiser sur le secteur et à faire de nouvelles propositions pour régler les graves problèmes affectant le peuple des travailleurs, lequel souffre à la fois de l'abandon des autorités, des conséquences de la sécheresse, de l'analphabétisme, du manque de soins médicaux, et de l'absence d'une politique agricole appropriée, de sécurité, de justice.

C'est chose ordinaire que les faits suivants dans les communes rurales: le licenciement arbitraire des employés, des salaires dérisoires très inférieurs

(1) "Sertão", nom typique des régions de l'intérieur du Brésil (NdT).

au minimum légal, le détournement des collations scolaires à des fins électorales, et autres.

Il apparaît que ce comportement tend à s'aggraver. Aussi sommes-nous dans l'obligation de dénoncer les faits suivants.

#### Les élections municipales de 1988

Dans la commune d'Inhapi, il y avait deux candidats au poste de maire: Celso Luís Tenório Brandão, fils de l'ancien maire Luís Celso Malta Brandão, pour le Parti travailliste brésilien (PTB); et Renato Alves Costa, pour la coalition Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB) / Parti démocratique des travailleurs (PDB).

Des indices sérieux de fraude au profit du candidat du PTB ont amené la coalition PMDB/PDT, par l'intermédiaire de MM. Renato Alves Costa et Jonas Agripino dos Santos, à dénoncer la chose au tribunal électoral régional, lequel a reçu la plainte et demandé une enquête à la police fédérale (enquête policière n° 025/89 - SR/DFP/AL, ouverte le 22/03/89).

#### Les élections syndicales à Inhapi

Pour les élections au Syndicat des travailleurs ruraux d'Inhapi du 2 avril 1989, il y avait deux listes. M. Luís Celso Malta Brandão, qui à l'évidence n'est pas un travailleur rural, a essayé d'intervenir dans cette élection syndicale en faveur de la liste de sa préférence: il s'est servi de véhicules communaux pour le transport de "ses" électeurs, il a placé ostensiblement ses "agents de sécurité" aux abords du local syndical pour intimider les gens présents et perturber les élections. Enfin Luís Celso Malta Brandão, qui avait en sa possession une liste du secrétariat d'Etat à l'agriculture comportant les noms des travailleurs inscrits au programme de distribution de semences, a menacé publiquement de les rayer du programme au cas où l'autre liste sorte gagnante.

Les travailleurs, qui croient encore à leurs droits démocratiques, ont choisi l'autre liste. Et de fait, les semences qui leur arrivaient par le syndicat depuis des années ne leur pas sont pas arrivées en 1989.

#### La chasse aux animateurs locaux

En septembre 1989, la municipalité d'Inhapi a été le théâtre d'une tentative d'exclusion du seul conseiller municipal qui s'opposait au maire de la commune, Jonas Agripino dos Santos (PDT), par le moyen d'un retrait illégal de son mandat de conseiller. Mais la tentative a échoué puisque ce conseiller municipal a obtenu sa réintégration par décision judiciaire.

Le 2 décembre 1989, le commissaire de police d'Inhapi a, sans mandat judiciaire et sans accusation formalisée, arrêté le président du bureau directeur local du Parti des travailleurs (PT), José Joaquim da Silva. Seule l'intervention de représentants de plusieurs partis et d'avocats a permis sa libération le soir même. Ceux qui se trouvaient là au moment de sa remise en liberté, ont entendu le commissaire déclarer que son arrestation avait été un avertissement lancé au conseiller municipal Jonas Agripino.

Ce qui nous préoccupe le plus maintenant c'est le fait qu'aussitôt après la publication des résultats du deuxième tour des élections présidentielles qui a vu la victoire du candidat soutenu par les forces locales dominantes (2), la rumeur publique a fait état dans la commune d'Inhapi de l'existence d'une liste de personnes condamnées à mort.

---

(2) Il s'agit du nouveau président de la République Fernando Collor, jusqu'alors gouverneur de l'Etat d'Alagoas. Sa femme actuelle appartient à la famille Malta, laquelle est précisément dominante dans la région (NdT).

Il s'agit de:

- Jonas Agripino dos Santos (conseiller municipal du PDT);
- Renato Alves Costa (ancien candidat au poste de maire et responsable au PMDB);
- Manoel José da Silva (ancien maire et responsable au PMDB);
- José Joaquim da Silva (président du PT de la commune);
- Josefa Maria Filha (dirigeante du Syndicat des travailleurs ruraux);
- Geneviève Remy (religieuse de la Congrégation de Notre-Dame des chanoinesses de Saint-Augustin);
- Cecília Soderro Pousa (religieuse de la Congrégation de Notre-Dame des chanoinesses de Saint-Augustin).

Est-ce là un simple bruit sans conséquences?

Le 8 janvier 1990, le conseiller municipal Jonas Agripino dos Santos a été assassiné par des individus inconnus dans la localité (apparemment des tueurs à gages) en plein midi, devant la porte de sa maison à Inhapi.

Devant ces faits nous attirons l'attention de l'opinion publique de l'Etat et du pays sur la responsabilité de ceux qui détiennent le pouvoir politique et administratif dans l'Alagoas, en particulier dans la commune d'Inhapi et des environs.

Nous attendons aussi de M. Fernando Collor qu'il respecte son engagement envers la Constitution brésilienne en garantissant la sécurité des citoyens et la liberté politique dans la région, étant donné que les municipalités d'ici sont contrôlées par ses alliés politiques et que, par ailleurs, ceux-ci lui sont liés par des liens familiaux (cf. note 2) et se sentent renforcés par sa victoire aux élections présidentielles.

Nous savons que cette situation de violence ne concerne pas seulement l'Etat d'Alagoas, mais aussi d'autres Etats du Brésil dont le peuple aspire également à la liberté démocratique et à des mesures de sécurité propres à lui garantir la paix et la vie.

Maceió, le 8 mars 1990

Au siège de l'Ordre des avocats du Brésil

(Signé de 70 partis politiques, syndicats, groupes de droits de l'homme, diocèses, organisations religieuses et autres associations)

## 2. Déclaration des religieuses mises en demeure de quitter le diocèse de Palmeira dos Índios dont fait partie la commune d'Inhapi

### **FLASHES SUR QUELQUES ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES À CEUX RAPPORTÉS DANS LE "COMMUNIQUÉ A LA POPULATION"**

La septième année de notre insertion à Inhapi, État d'Alagoas, où sept soeurs en tout ont travaillé, les forces contraires au pouvoir du peuple se sont alliées pour nous expulser de la région.

Au cours de ces sept ans nous avons essayé d'aider les appauvris (3) à avoir une foi toujours plus grande dans le Dieu de la vie et à devenir plus forts grâce à leurs communautés et à leurs organisations. Notre route a été marquée par des moments de joie et des passages dangereux, des réussites et des erreurs, des avancées et des reculs. Nous avons toujours cultivé l'espérance et la certitude que notre Dieu de la libération est le seul puissant auquel appartiennent le royaume, la puissance et la gloire.

[3] L'expression, de plus en plus fréquente, tend à remplacer celle de "pauvres" en montrant par là le mécanisme social de fabrication des pauvres (NdT).

## Quelques faits

- Le 26 juillet 1989, une commission composée de personnes jouissant de la confiance du chef politique de la commune, liées à l'axe syndical local (CGT) et impliquées dans la tentative de prise de contrôle du Syndicat des travailleurs ruraux, ont rencontré l'évêque du diocèse de Palmeira dos Indios, Mgr Fernando Iório Rodrigues, pour lui demander "un prêtre pour la paroisse d'Inhapi". A cette occasion, d'après les informations qui nous ont été données, ces personnes se sont plaintes de notre action dans la paroisse, comme de celle du Frère Afonso (4), et ont demandé notre départ de la région.

- Quelques jours plus tard, le conseil paroissial d'Inhapi s'est réuni puis a envoyé chez l'évêque une commission chargée d'expliquer le travail fait dans la paroisse et d'exposer la nécessité pour les religieuses et le Frère Afonso de rester encore.

- Le 4 septembre 1989, un groupe d'agents de pastorale de la périphérie, dont les religieuses et religieux impliqués, rencontre à Palmeira dos Indios l'évêque et le vicaire général, Mgr Ferreira. La conversation commence par la lecture d'un document de la pastorale de la périphérie (les actes de la dernière réunion) dans lequel étaient exposés et révisés les objectifs et les activités de cette pastorale, et qui confirmait le choix d'un travail auprès des pauvres de la région dans une perspective de libération. Le document mentionnait la fidélité aux directives pour l'action missionnaire de l'Eglise du Nord-Est du 13 mars 1988.

La lecture de ce document est à peine commencée que Mgr Fernando va chercher la lettre de fermeture de l'Institut de théologie de Recife (ITER) et du Séminaire régional Nord-Est II (SERENE II) (5) pour la lire devant le groupe. Il déclare également que le plan pour la région se traduit différemment dans chaque diocèse, lequel n'est aucunement obligé de reprendre chaque point à son compte. Puis Mgr Fernando lit le compte rendu de notre arrivée dans le diocèse, rédigé en 1984 par l'évêque précédent, Mgr Epaminondas, en soulignant la phrase où il est dit que nous serions entrées dans le diocèse sans que l'autorité ecclésiastique en soit informée. Au sujet du Frère Afonso, l'évêque déclare qu'il n'y a rien d'écrit.

Pendant la conversation, plusieurs reproches nous sont faits:

- la dimension religieuse de notre travail n'apparaît pas;
- notre façon de travailler est radicale et provoque des conflits qui remontent jusqu'au diocèse sous forme de plaintes;
- Afonso s'absente souvent de chez lui, le Tabuleiro. Il travaille également à Inhapi, c'est-à-dire en dehors de sa paroisse;
- les soeurs ne participent pas régulièrement aux réunions de religieuses du diocèse.

Au terme de la conversation, Mgr Fernando exprime le désir de rencontrer nos responsables de la province. A notre affirmation de la nécessité d'une présence prophétique de religieuses et de religieux dans le Haut-Sertan, il répond que "le prophète annonce, dénonce, mais aussi renonce..."

- Le 20 décembre 1989, notre responsable régionale, Soeur Isabel Sofia, et le provincial du Frère Afonso, Frère Antônio Carlos, rencontrent Mgr Fernando à Palmeira dos Indios au cours d'une conversation à laquelle nous participons aussi, les deux religieuses et religieux en question, ainsi qu'un curé de la périphérie. L'évêque demande à nos responsables de procéder à notre déplacement et à celui d'Afonso vers un autre secteur, étant donné que le conseil presbytéral avait voté (à 6 voix contre 1) en faveur de notre départ du diocèse. Les motifs allégués ont été les suivants:

- implication dans les luttes syndicales;
- implication dans la politique de partis;
- réductionnisme en matière de foi;
- absence de primauté accordée à la spiritualité du Royaume.

[4] Religieux franciscain (NdT).

[5] Cf. DIAL D 1439 et 1463 (NdT).

- En ce qui concerne Afonso, deux motifs supplémentaires ont été allégués:
- vivant seul, il n'est pas en condition de vivre la vie fraternelle;
  - il n'a personne non plus avec qui réciter les heures canoniques.

Au cours de la conversation, une réunion avec le conseil presbytéral est demandée pour que soit fournie la preuve de ces accusations; et il est question de la nécessité d'un délai d'une année pour quitter la région, afin de respecter le cheminement du peuple. Mgr Fernando propose que ce délai soit réduit à dix mois. Quelques jours plus tard, nous apprenons, de la bouche même de l'évêque, que le conseil presbytéral n'avait pas accepté de dialoguer avec nous et que le délai pour quitter le diocèse serait effectivement de dix mois.

- En janvier de cette année, quatre jeunes soeurs des Missionnaires franciscaines de Saint-Antoine, Cristina, Dorinha, Arlete et Quitéria, sont expulsées de la paroisse de Santana do Ipanema et quittent le diocèse de Palmeira dos Indios pour celui de Garanhuns.

- Les 12 et 13 février, nous nous réunissons à Garanhuns avec des représentants des communautés ecclésiales de base, du syndicat d'Inhapi, et de plusieurs mouvements oeuvrant en coordination avec les travailleurs. Les soeurs Isabel Sofia et Valéria participent également à la rencontre. Il y est décidé que nous, les soeurs, n'habitons plus à Inhapi pour permettre à la situation de se détendre et pour que nous et les travailleurs du secteur courions moins de risques. Un programme de formation possible est monté pour ce temps de persécution, à l'intention des nouveaux militants en particulier, avec des activités en dehors d'Inhapi. Il est très important de garantir l'effort d'organisation entrepris ainsi que les conquêtes de ces dernières années.

- Le 20 février, avec l'aide de plusieurs amis, nous avons déménagé d'Inhapi. Ce même jour, Cecilia et Agenor (l'actuel curé d'Inhapi) se rendent à Palmeira dos Indios pour communiquer au diocèse cette décision et pour remettre aux curés de la périphérie une lettre (du 19/02/90) annonçant la continuation de notre présence dans la région pour quelque temps encore. Tous deux parlent avec le vicaire général qui les informe que l'évêque avait écrit à la Soeur Isabel Sofia et au Frère Antonio Carlos (le 12/02/90) pour les remercier du service rendu par les deux religieuses et le religieux, et pour les remettre à leur disposition... La lettre envoyée à Isabel Sofia se termine par ce paragraphe: *"Je crois qu'en vertu du charisme qui est le leur, amies des causes sociales des pauvres, elles pourront faire très bien dans d'autres communautés. Palmeira dos Indios vous remercie de tout ce qu'elles ont fait pour la région rurale du diocèse."*

Dans leurs réponses à l'évêque, la Soeur Isabel Sofia et le Frère Antonio Carlos rappellent qu'ils exigent des preuves pour les accusations lancées contre les religieuses et religieux et que la décision a été prise de leur permettre de rester dans la région pour quelques mois encore, par respect pour le cheminement du peuple.

Recife, le 8 mars 1990  
Journée internationale de la femme

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 350 F - Etranger 410 F - Avion 480 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441